

Conférence
européenne
Page 2

L'Audition « L'Europe a
besoin des
enseignants »
Page 3

Directive sur l'égalité
Page 4

La présidence
luxembourgeoise
Page 5

La citoyenneté active
Page 6

Directive sur le temps
de travail
Page 7

Séminaire de formation
du CSEE à Vilnius :
Dialogue social dans
l'éducation
Page 8

Dix nouveaux
domaines politiques
dans le cadre du
processus de Lisbonne
Page 8

Directive sur les
services
Page 9

Dialogue social : des
nouvelles du forum de
liaison
Page 9

Conseil de l'Europe
Page 10

Calendrier
Page 12

Nouvelles publications
Page 13



Succès de l'Audition « L'Europe a besoin des enseignants »

C'est le 17 janvier qu'a eu lieu à Bruxelles l'Audition tant attendue « L'Europe a besoin des enseignants ». Au cours de cette audition, tous les participants ont eu l'occasion d'étudier le rôle important des enseignants et de discuter de la manière dont la collaboration, la mobilité et l'élaboration d'une politique de la formation des enseignants peuvent renforcer la profession enseignante.

CSEE: l'éducation ne doit pas être intégrée dans la Directive sur les services

Le CSEE s'inquiète de cette Directive, car elle est libellée en termes très vagues et n'indique pas explicitement que l'éducation en est exclue. Une audition sur la directive sera organisée le 15 mars au Parlement européen, au sein de la Commission de la culture et de l'éducation, afin de mieux comprendre ses conséquences. Le CSEE se félicite de cette audition et lancera, dans un proche avenir, une campagne sur la directive.

[Pour plus d'informations](#)

Dix nouveaux domaines politiques dans le cadre du processus de Lisbonne

Le Groupe sur la compétitivité de la Commission a élaboré un rapport interne sur la Stratégie de Lisbonne, recommandant dix domaines politiques axés sur trois thèmes essentiels : créer des emplois, améliorer la connaissance et innover, et enfin faire de l'Europe un site attirant pour l'emploi.

[Pour plus d'informations](#)

Calendrier

11 - 12 février:
IE / CSEE -
Conférence pré-
Bergen, Bruxelles

6 - 8 mars:
CSEE - Dialogue
social – Séminaire
de formation sur le
dialogue social dans
l'éducation, Vilnius

8 - 10 mars:
CSEE - Conférence
sur les Roms,
Budapest

15 - 17 mars:
CSEE - Conférence
sur le projet
TRACE, Florence

[Consultez le
calendrier 2005](#)

Conférence européenne de haut niveau: adoption du communiqué de Maastricht

Lors de la Conférence «Renforcement de la coopération pour la formation et l'enseignement professionnels» qui s'est tenue à Maastricht du 14 au 16 décembre, les ministres de 32 pays européens ainsi que les partenaires sociaux européens et la Commission ont adopté le Communiqué de Maastricht. Il s'agit du suivi de la Déclaration de Copenhague adoptée en 2002, établissant de nouvelles priorités et stratégies pour la formation et l'enseignement professionnels pour les deux années à venir

De la stratégie aux actions concrètes

Jan Figel', Commissaire pour l'Education, et Maria van der Hoeven, ministre néerlandaise de l'Education, ont souligné combien il était nécessaire que l'UE renforce les actions et la coopération afin de devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique au monde d'ici 2010. La Déclaration de Copenhague visait à renforcer la coopération européenne dans le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels, et a engendré au cours des deux dernières années une série de produits concrets tels que l'Europass – un cadre unique pour la transparence des qualifications et des compétences – un ensemble de principes européens communs pour la validation de l'apprentissage non formel et informel et le portail Ploteus sur les possibilités d'éducation au plan européen.

Le Cadre européen des qualifications inquiète le CSEE

Le rapport intérimaire conjoint du Conseil de l'éducation (février 2004) accorde une priorité élevée au développement du Cadre européen des qualifications dont la Conférence a approfondi la discussion au cours de ses travaux. Ce Cadre doit servir de référence pour réaliser et promouvoir la transparence, le transfert et la reconnaissance des qualifications et compétences. Toutefois, le CSEE craint que le Cadre n'aboutisse à une normalisation négative et non souhaitée des systèmes d'éducation, et invite instamment ses organisations membres à suivre de très près au niveau national les travaux et le développement de cette question.

Des mesures sont nécessaires au plan national !

Les participants à la Conférence de Maastricht ont examiné les progrès réalisés ainsi que les priorités et ils ont conclu que de nombreuses améliorations restent possibles. Johan van Rens, directeur du CEDEFOP, a conclu qu'en dépit des évolutions, des accords et des cadres convenus, la question est de savoir ce que les Etats membres ont chacun investi et mis en place.

Maria van der Hoeven a évoqué à son tour la nécessité d'étendre la coopération au niveau national en y associant tous les acteurs concernés ; elle a déclaré : « *Souscrire à un document n'est pas une fin en soi, un tel acte doit déboucher sur l'action. Par conséquent, tous les acteurs concernés dans ce secteur – les prestataires, les établissements, les partenaires sociaux, les entreprises, les instances dirigeantes aux plans sectoriel, national et européen, les parlements nationaux et le parlement*

européen – devraient prendre leurs responsabilités afin de contribuer à la mise en œuvre fructueuse et effective du communiqué. Le temps est à présent venu pour nous tous de nous mettre au travail. »

A la suite des allocutions, trois ateliers ont examiné les thèmes suivants:

- Les défis de Lisbonne: Evaluer la bonne volonté des systèmes de formation et d'enseignement professionnels, des établissements et des entreprises;
- Vers un marché de l'emploi européen : mobilité, transparence et reconnaissance;
- Innovation dans l'enseignement et l'apprentissage.

Le CSEE a participé à la Conférence et à l'atelier consacré à la mobilité, la transparence et la reconnaissance.

[Lire le Communiqué de Maastricht](#)

[Visiter le site web de la Conférence](#)

Succès de l'Audition « L'Europe a besoin des enseignants »

C'est le 17 janvier qu'a eu lieu à Bruxelles l'Audition tant attendue « L'Europe a besoin des enseignants »; elle a réuni des participants des organisations membres, de la Commission, du Parlement européen, de la presse et des partenaires sociaux. Jan Figel', Commissaire pour l'éducation, a ouvert l'audition et souligné que des enseignants qualifiés et motivés sont indispensables à la société de la connaissance. Au cours de cette audition, tous les participants ont eu l'occasion d'étudier le rôle important des enseignants et de discuter de la manière dont la collaboration, la mobilité et l'élaboration d'une politique de la formation des enseignants peut renforcer la profession enseignante.



Panel d'experts : les enseignants qualifiés sont nécessaires !

Le panel d'experts composé d'Arlette Delhaxhe (Eurydice), Seán Feerick (DG Education et Culture), Ulf Fredriksson (Université de Mid-Sweden), Graham Lane (Newham Council London) et Paulo Santiago (OCDE), ont mis particulièrement en relief la formation des enseignants et le besoin sans cesse croissant d'enseignants qualifiés. Le panel a souligné que l'éducation et la formation sont indispensables à la réussite de l'objectif de Lisbonne et qu'il faut davantage investir dans les ressources humaines. Les experts ont également abordé un autre aspect important de la société de la connaissance : le nouveau rôle que les enseignants hautement qualifiés sont appelés à jouer.

Des enseignants formés et motivés

Que faire pour que, formés en nombre suffisant, les enseignants qualifiés conservent leur motivation tout au long de leur carrière ? Le panel a estimé que la formation initiale, l'apprentissage tout au long de la vie, la qualité des compétences et la cohérence entre les différentes étapes de la formation des enseignants sont autant de facteurs essentiels pour que les enseignants conservent leur motivation et leurs qualifications jusqu'à leur départ à la retraite. Par ailleurs, selon le panel, le salaire et les perspectives de carrière sont importants pour que la profession enseignante reste attrayante et convoitée.

Les participants ont poursuivi le débat l'après-midi et ont posé des questions pertinentes aux experts. Le CSEE encourage ses organisations membres à faire le suivi de l'audition en organisant des auditions nationales sur le même thème : L'Europe a besoin des enseignants!

[Allocution de Jan Figel, Commissaire pour l'Education \(seulement en anglais\)](#)

[Présentation d'Arlette Delhaxhe, Eurydice \(seulement en anglais\)](#)

[Présentation de Seán Feerick, Commission européenne DG Education et Culture \(seulement en anglais\)](#)

[Présentation de Paulo Santiago, OCDE \(seulement en anglais\)](#)

[A lire : le résumé exécutif de l'OCDE : "Le rôle crucial des enseignants : Attirer, former et retenir des enseignants de qualité"](#)

Adoption de la Directive sur l'égalité de traitement entre hommes et femmes

L'existence de discriminations particulièrement visibles entre hommes et femmes dans le secteur des biens et services a conduit l'Union européenne à envisager une action dans ce domaine. Le Conseil a adopté le 13 décembre la directive mettant en œuvre le principe de l'égalité entre

hommes et femmes dans l'accès aux biens et services et dans la fourniture de biens et services

La directive établit l'interdiction de toute discrimination indirecte et directe entre hommes et femmes, notamment tout traitement défavorable en raison de grossesse et de maternité. Le harcèlement, le harcèlement sexuel et l'incitation à la discrimination sont considérés comme des discriminations fondées sur le sexe et, de ce fait, également interdits. La directive inclut les définitions de ces concepts, rappelant les définitions retenues pour les mêmes termes dans des directives antérieures.

La directive ne s'appliquera cependant pas lorsque les hommes et les femmes ne se trouvent pas dans une situation comparable, c'est à dire aux différences liées à des biens ou des services destinés exclusivement ou essentiellement aux membres d'un seul sexe ou à des compétences exercées différemment pour chaque sexe.

La directive prévoit que chaque État membre confie à un ou plusieurs organismes la promotion, au niveau national, de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans les domaines régis par la directive. Ces organismes seront compétents pour analyser les problèmes rencontrés, émettre des recommandations et apporter une aide concrète aux victimes.

La directive sera soumise à révision dans un délai de six ans et verra la pleine participation des représentants du secteur des assurances, des consommateurs et des organes de promotion de l'égalité.

La présidence luxembourgeoise: examen à mi-parcours du processus de Lisbonne

L'un des dossiers essentiels de la présidence luxembourgeoise est la révision à mi-parcours du processus de Lisbonne, à laquelle le Conseil européen procédera en mars 2005, en fondant sa réflexion sur le rapport d'orientation de la Commission attendu début février. Comme indiqué par le rapport intitulé « Relever le défi – La Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi » rédigé sous la direction de Wim Kok, il est essentiel de moderniser le modèle socio-économique européen pour réaliser les objectifs de la stratégie de Lisbonne, que la présidence souhaite préserver.

La présidence luxembourgeoise mettra cette révision à mi-parcours à profit pour faire le point sur la stratégie, recentrer les priorités, améliorer la gouvernance de la stratégie et mettre en application une stratégie de communication spécifique, par groupes cibles.

Programmes d'action nationaux pour atteindre l'objectif de Lisbonne

En termes de gouvernance de la stratégie et dans le souci de rationaliser les processus existants, la présidence souhaite développer encore l'une des idées fortes du rapport Kok, afin de créer des programmes d'action

nationaux. Ceux-ci constitueront des plus-values, sous les aspects suivants :

- Ils donneront une image complète de l'action des gouvernements dans la perspective de la réalisation des objectifs de Lisbonne ;
- Ils renforceront la cohérence en raison de la nécessité, pour chaque gouvernement, de resserrer les liens de la coopération interministérielle dans les différents domaines couverts par la stratégie, ce qui mettrait également davantage l'accent sur les synergies ;
- Les gouvernements seront appelés à prendre davantage de responsabilités en s'engageant envers leurs partenaires européens, ainsi qu'envers leurs propres parlements, les partenaires sociaux, la société civile et l'opinion publique ;
- Chaque Etat membre se différencie des autres en accordant à son propre gouvernement la souplesse voulue en termes de définition des objectifs prioritaires.

La présidence luxembourgeoise propose de confirmer la date cible de 2010 pour laquelle les Etats membres dans leur ensemble auront mis en oeuvre les réformes dans chaque domaine de la stratégie d'une manière autonome, indiquant ainsi un changement notable d'orientation.

En outre, la présidence propose d'ouvrir le débat sur les moyens d'affiner la méthode de coordination ouverte et d'améliorer son suivi, et aussi de discuter de quelle manière accorder une part plus large à la jeunesse dans les priorités de Lisbonne.

Le CSEE a demandé à rencontrer la présidence afin de lui présenter ses priorités.

[Lire le Mémoire syndical à la présidence luxembourgeoise de l'Union européenne](#)

« La citoyenneté active » devrait être ouverte à tous les syndicats européens

Au nom de toutes les Fédérations syndicales européennes, Bernadette Ségol a adressé un courrier à Jan Figel', Commissaire pour l'Education, sur l'absence d'accès à la ligne budgétaire pour la promotion de la citoyenneté active. A l'heure actuelle, seules les organisations syndicales interprofessionnelles ont accès à cette ligne budgétaire, ce qui est regrettable étant donné que les syndicats sont une composante importante et spécifique de la société civile, représentant directement les travailleurs de l'UE et même en dehors de ce cadre.

Dans sa lettre, elle demande au Commissaire que les lignes budgétaires pour la citoyenneté active et le dialogue social soient ouvertes à tous les syndicats européens mentionnés dans la liste de la dernière Communication sur le dialogue social. Les Fédérations syndicales européennes attendent du Commissaire Jan Figel' une réponse à la demande contenue dans la lettre.

Parlement européen: Document de travail sur la directive sur le temps de travail

Le comité de l'Emploi et des Affaires sociales a formulé un document de travail sur les aspects essentiels de la directive sur le temps de travail. Le rapporteur, Alejandro Cercas, regrette vivement que la proposition de la Commission n'ait absolument pas tenu compte du rapport sur le temps de travail rédigé par le Parlement européen en février 2004, s'agissant plus particulièrement de la question du désistement individuel.

Garantir la santé et la sécurité des travailleurs

Le document établit que la santé et la sécurité des travailleurs doivent être le but principal de la révision de la directive mais trois autres critères doivent être pris en considération : rendre les réglementations plus flexibles, permettre davantage de compatibilité entre la vie professionnelle et la vie familiale et éviter d'imposer des contraintes inutiles aux entreprises.

En résumé, la Commission européenne soumet la proposition suivante :

- Maintenir la possibilité de désistement individuel tout en renforçant les conditions de son application lorsqu'il n'existe pas de convention collective ou lorsqu'il n'y a pas moyen d'en conclure une ;
- Permettre aux Etats membres d'étendre les périodes de référence à 12 mois, moyennant une consultation avec les partenaires sociaux concernés ;
- Modifier les définitions relatives au temps de travail de sorte que la partie inactive du temps de garde ne soit pas considérée comme « temps de travail ».

Période d'élimination graduelle du désistement

Le rapporteur propose que les Etats membres ayant une forme de désistement réglementé puisse disposer d'une période d'élimination graduelle qui, de toute façon, prendrait fin en 2010. Il est préférable que les modifications de la période de référence soient effectuées par le biais de la convention collective, mais les Etats membres pourraient introduire leur propre réglementation moyennant certaines conditions. Enfin, le rapporteur déclare que la partie inactive du temps de garde doit toujours être assimilée au temps de travail. Cependant, certains Etats membres ou une convention collective peuvent introduire des solutions pragmatiques pour résoudre des problèmes structurels ou spécifiques.

La révision de la directive devrait être approuvée pendant la présidence luxembourgeoise. Le CSEE fera un suivi minutieux des développements en la matière.

Séminaire de formation du CSEE à Vilnius : Dialogue social dans l'éducation.

A Vilnius, en Lituanie, sera organisé du 5 au 8 mars un Séminaire de formation sur le dialogue social dans l'éducation dans le cadre du projet CSEE/UE « Dialogue social dans l'éducation ». Des représentants du CSEE et de la CES feront part des derniers développements dans le domaine du dialogue social en abordant les questions du temps de travail, des salaires, des directives européennes sur les conditions de travail et de la négociation collective. De plus, des représentants du Ministère lituanien de l'éducation et de la Commission contribueront au débat par des présentations intéressantes. En outre, une séance spécifique réservée exclusivement au Groupe de travail d'Europe centrale et orientale sur le temps de travail sera organisée en conjonction avec la Conférence.

Les groupes de travail discuteront des problèmes et défis posés pour les différents sujets mentionnés et un rapport sera publié avec les conclusions du séminaire.

[Voir le projet de programme](#)

La Commission lance dix nouveaux domaines politiques dans le cadre du processus de Lisbonne

Le Groupe sur la compétitivité de la Commission a élaboré un rapport interne sur la Stratégie de Lisbonne, recommandant dix domaines politiques axés sur trois thèmes essentiels : créer des emplois, améliorer la connaissance et innover, et enfin faire de l'Europe un site attirant pour l'emploi.

Améliorer « l'appropriation » de la Stratégie de Lisbonne

L'une des propositions essentielles de politique figurant dans le document interne de la Commission consiste à accroître « l'appropriation du processus de Lisbonne par les Etats membres ». Le rapport indique que le manque d'ambition au niveau national ainsi que la participation insuffisante des Etats membres au processus sont la raison principale de l'échec de la stratégie. Les Etats membres seront invités à élaborer des programmes de Lisbonne nationaux et le document déclare que « la désignation au sein du gouvernement de chaque Etat membre d'un M. Lisbonne / M. Emploi et Croissance pour coordonner les efforts nationaux de réforme pourrait jouer un rôle important à cet égard ».

Un nouveau calendrier

Le document suggère un nouveau cycle pour l'agenda de Lisbonne, déclarant « il y aurait lieu de préciser, de simplifier les méthodes et les

mécanismes s'articulant dans un nouveau cycle de trois ans ». La relance du processus pourrait être résumée en ces termes: « davantage d'emplois et des emplois de meilleure qualité dans une Europe novatrice et attrayante », mais le texte peut encore être modifié avant la publication du rapport du printemps 2005, le 2 février.

CSEE: l'éducation ne doit pas être intégrée dans la directive sur les services

Le projet de directive sur les services a pour but de définir un cadre juridique régissant l'industrie des services, et faciliter de la sorte la libre circulation des services et le droit des fournisseurs à s'établir dans différents Etats membres. Le CSEE s'inquiète de cette directive, car elle est libellée en termes très vagues et n'indique pas explicitement que l'éducation en est exclue. Le CSEE attire l'attention sur le fait que le projet de directive comporte le risque de la commercialisation de l'éducation !

Une grande attention doit être accordée à l'incidence de ce projet de directive alors qu'il n'y a pas eu de consultation préalable, et le texte doit être rééquilibré de manière à assurer l'application du modèle social européen et à garantir que l'éducation est une question d'ordre public qui ne doit jamais devenir un enjeu commercial. Etant donné que la Commission ne semble pas prendre cette préoccupation en compte, il est désormais crucial d'attirer l'attention des gouvernements nationaux et du parlement européen sur cette directive.

Le CSEE va lancer dans un futur proche une campagne sur la directive afin de mettre l'accent sur les conséquences qu'elle pourrait avoir et d'inciter instamment à l'action dans les pays et au niveau européen. La campagne sera lancée très prochainement et à cette occasion, les organisations membres recevront tout le matériel de référence voulu, ainsi que les déclarations politiques et la lettre type qui doit être adressée aux gouvernements nationaux.

Audition de la Commission de la culture et de l'éducation

Une audition sur la directive sera organisée le 15 mars au Parlement européen, au sein de la Commission de la culture et de l'éducation, afin de mieux comprendre ses conséquences. Le CSEE se félicite de cette audition et lancera, dans un proche avenir, une campagne sur la directive afin de mettre en exergue la nécessité d'une action au niveau national et européen.

Dialogue social : des nouvelles du Forum de liaison

Le Forum de liaison sur le dialogue social s'est réuni le 1er septembre 2004. Divers sujets furent discutés et expliqués par des experts de la

Commission européenne et par des experts des partenaires sociaux représentés au sein de ce Comité.

La Commission a présenté quelques uns des développements récents dans le domaine du dialogue social et des affaires sociales. Il a été question de l'accord autonome inter-industrie des partenaires sociaux (PS) sur le stress au travail, l'intention de lancer une consultation sur la violence sur le lieu du travail et le salaire minimum, l'adoption de l'Agenda social prévu pour le printemps 2005 et la préparation des contributions des partenaires sociaux au sommet social tripartite du printemps 2005.

Travail non-déclaré dans l'union élargie

Les représentants de la Commission ont présenté une étude sur ce sujet (description, secteurs affectés, conséquences du travail non-déclaré pour les finances publiques, contenu des études récentes en la matière, moyens pour traiter les problèmes, action prise par certains comités sur le dialogue social sectoriel dans le domaine). Ils se sont référés à des mesures prises dans certains états membres pour transformer le travail non-déclaré en travail permanent.

Dimension sociale de la mondialisation et suivi du rapport de la commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation créée par l'OIT

Le représentant de la Commission a présenté la teneur des documents soumis aux membres, en soulignant que l'approche de la Commission dans le contexte de la mondialisation a été de soutenir le débat dans un cadre plus large qui ne se limitait pas exclusivement aux aspects économiques et commerciaux. Les partenaires sociaux pourraient jouer un rôle important, tout particulièrement dans la dimension sociale de la mondialisation. Le CSEE suivra ce point de prêt.

Présentation du thème du « bruit au travail » dans le cadre de la semaine européenne 2005 sur la santé et la sécurité

La représentante de l'Agence a fait part des activités de l'Agence (composition tripartite, travail, etc.) et a présenté la campagne 2005 centrée sur le bruit sur le lieu du travail. Elle invite les partenaires sociaux à participer activement à la campagne en collaboration avec l'Agence pour déboucher sur des engagements précis.

Conseil de l'Europe – une session importante et réussie

375 OING¹, qui bénéficient désormais d'un statut participatif qui remplace le statut consultatif, sont accréditées auprès du Conseil de l'Europe, dont l'IE et le CSEE. Leur Assemblée plénière s'est tenue le 25 janvier à Strasbourg.

¹ Les OING (Organisations internationales non gouvernementales) sont composées de syndicats, associations, fondations.

Ce nouveau statut crée des droits nouveaux et aussi des obligations pour toutes les organisations, puisqu'elles sont considérées comme le quatrième pilier des institutions européennes avec le Comité des Ministres, l'Assemblée Parlementaire, le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux d'Europe (CPLRE). Les OING constituent la Conférence des OING et le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Terry Davis, a exprimé ainsi son soutien : « *Aujourd'hui les OING contribuent activement aux processus décisionnels du Conseil de l'Europe et à la mise en œuvre de ses programmes !* »

Les statuts et les règlements intérieurs de la Conférence ont été adoptés en conséquence, en particulier ceux des regroupements thématiques (Education et culture, droits de l'homme, santé, etc.).

Les 15 et 16 mai 2005 se tiendra à Varsovie le troisième sommet des Chefs d'Etat et de gouvernements (46 pays). Dès le lancement de sa préparation nous avons fait la pression nécessaire pour que le domaine de l'éducation soit pris en compte : il sera intégré !

Les OING ont préparé collectivement une contribution, qui sera présentée lors de ce troisième sommet et qui appelle entre autres à « *renforcer l'action du Conseil de l'Europe, sur la base de ses valeurs fondamentales* » pour la cohésion sociale ; la protection de l'environnement et le développement durable ; la lutte contre le terrorisme ; la promotion de la réflexion et de sa démarche incitative dans le domaine de l'éducation et de la culture, notamment pour l'éducation à la citoyenneté ; l'enseignement de l'histoire et de la mémoire ; et le développement du plurilinguisme.

La situation en Turquie était à l'ordre du jour de la réunion du regroupement thématique « Droits de l'homme ». Le procès contre EGITIM-SEN a fait l'objet d'une discussion au sein de ce regroupement.

2005 est l'Année de la Citoyenneté pour l'éducation. Les OING sont invitées à inscrire leurs actions déjà entreprises dans ce domaine, à lancer des opérations, à valoriser ce qu'elles font en milieu scolaire et universitaire.

Un forum des OING sur ce thème se tiendra à Varsovie du 21 au 24 avril.

Calendrier

11 - 12 février:

IE / CSEE - Conférence pré-Bergen, Bruxelles

6 - 8 mars:

CSEE - Dialogue social – Séminaire de formation sur le Dialogue social dans l'éducation, Vilnius

8 - 10 mars:

CSEE - Conférence sur les Roms, Budapest

15 – 17 mars:

CSEE - Conférence sur le projet TRACE, Florence

22 – 23 mars:

UE – Conseil européen de printemps, Bruxelles

27 avril:

CSEE – Panel sur la qualité de l'éducation, Bruxelles

28 avril:

Bureau IE / CSEE, Bruxelles

19 - 20 mai:

Conférence ministérielle de Bologne, Bergen

6 juin:

Réunion des réseaux du CSEE, Bruxelles

13 juin:

Bureau IE / CSEE, Bruxelles

13 – 14 juin:

Comité paneuropéen IE / Bureau exécutif CSEE, Bruxelles

16 – 17 juin:

UE – Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de juin 2005, Bruxelles

2 – 3 juillet:

CSEE – Dialogue social, séminaire régional, Vilnius

Nouvelles publications

- Résumé exécutif de l'OCDE: " Le rôle crucial des enseignants : Attirer, former et retenir des enseignants de qualité
- Le Communiqué de Maastricht approuvé
- Nouveau rapport de la Commission: Les restructurations renforcent l'importance des relations du travail dans l'UE
- Décision du Parlement européen et du Conseil instaurant un cadre communautaire unique pour la transparence des qualifications et des compétences
- Rapport de l'EPSU: « Représentativité des syndicats du secteur public en Europe. Administrations nationales et collectivités territoriales. »